



PADEF – TCHAD

Programme d'Assistance et d'Accès au Droit pour les Enfants et les Femmes Avocats Sans Frontières France

Email : coordo.tchad@avocatssansfrontieres-france.org , Téléphone : (235) 92 49 24 45

Website : <http://www.avocatssansfrontieres-france.org>

Association des Femmes Juristes du Tchad

Email : juristchadiennes@yahoo.fr, Téléphone : 235 66 29 16 95

Association Tchadienne de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme

Email : atpdh.tchad@gmail.com, Téléphone : 235 66 24 90 85

COMMUNIQUE AUX PORTEURS DE PROJETS

*Il est porté à la connaissance des Associations exerçant depuis au moins deux années à Ndjaména, Abéché et Koumra, **dans la promotion ou la protection des droits des femmes et ou des enfants**, que le Programme d'Assistance et d'Accès au Droit pour les Enfants et les Femmes - PADEF TCHAD lance un appel à proposition pour la sélection de 3 micro-projets à financer (1 par ville citée). Le plafond des frais à financer est de 6.500.000fcfa sur une durée de 9 à 12 mois.

*Les initiatives des organisations de la société civile tchadienne qui soumettent leur micro-projet, doivent répondre aux **domaines prioritaires** suivants :

- Sensibilisation de la population au respect des droits des femmes et/ou des enfants avec un accent sur l'élimination des violences basées sur le genre
- Réinsertion sociale des femmes et mineurs en fin de détention ou en fin du cycle de violence, réinsertion des mineurs dans le système scolaire ou d'apprentissage d'un métier
- Renforcement des capacités des ONG en matière de gestion de projet de protection des droits de l'homme.

Lieux de retrait des formulaires, lignes directrices et annexes

Ville	Permanence PADEF
Abéché	BDH de l'ATPDH derrière Centre social, quartier Djarmaya
Koumra	BDH de l'ATPDH derrière paroisse François Xavier, quartier Goulai
Ndjaména	ASFF PADEF Immeuble INADES Formation et sur http://www.avocatssansfrontieres-france.org
	Siège de l'AFJT entre Direction SOTEL et Élégance Pressing
	Siège de l'ATPDH, près église n°12, quartier Moursal

*Les formulaires de demande ainsi que toutes les pièces annexes requises doivent être déposées **avant le 14 avril à 12h** aux bureaux du PADEF à Ndjaména, Abéché et Koumra.

*NB : les dossiers incomplets ou déposés après la date limite ne seront pas examinés.